

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-581807



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 18680

Société :

RAM

53821

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ben Yousib Hajer

Date de naissance : 12/04/86

Adresse : RAM siège Anfa

Tél. : 2829

Total des frais engagés : 319,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel. 05 22 65 25 12

Date de consultation : 27/11/2020

Nom et prénom du malade : Ben Yousib Hajer

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

infection de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel. 05 22 65 25 12
30 DEC. 2020
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/11/20	US		300,00	INP : 097155 Dr. Mervem ALAMI KAMOUR Ophthalmologiste 117, Avenue 2 Mars et Rue de Rome Casablanca - Tel: 0522 85 29 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OMESSA 15 bis Rue Tahane Casablanca Télé: 0522 85 52 52	27/11/2020	190,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPHTHALMOLOGIE N°13 Avenue Nessim Casablanca Hassan II	27/11/20	monture x évolles				27000H

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

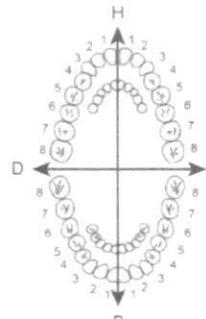
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

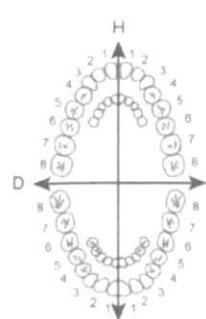
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
				MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
				DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
				FIN D'EXECUTION [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
				MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
				DATE DU DEVIS [REDACTED]
				DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]



ODF PROTHESES DENTAIRES

H	G
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
D	G

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



العلمي القموري

ض وجراحة العيون

الطب ببوردو

ية بالليزر

اللاصقة

بكة - الليزر

حة الجلاة

2023-08

299662

190DH

LOT

PPC:

190,00



Casablanca, le 27 Novembre 2020 يضاء، في

Mme BEN NASIB HAJAR

190,00

1/ HYLO DUAL



1 goutte 4 fois / jour pendant 2 mois, les deux yeux

PHARMACIE ODYSSEE
15 bis, Rue Asmaâ AMOR
Beauséjour Casablanca
Tél / Fax: 0522 25 52 63

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste
17, Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Tala - Tel: 0522 85 25 12

HYLO-
DUAL

Hyaluronate de sodium 0,5 mg/ml
et ectoine 20 mg/ml

6 Se
conserve
mois
après
ouverture.

A conserver à température
ambiante.

Première utilisation le: _____



4 031626 711182

URSAPHARM

117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tel.: 05 22 85 25 12

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophtalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



الدكتورة مريم العلمي القموري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات الاصناف

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

Casablanca, le 27. Novembre. 2020 الدار البيضاء، في

Mme BEN NASIB HAJAR

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets

OD = Plan (- 0.50 à 150°)

OG = + 0.25 (- 0.25 à 180°)

LUNETTES POUR TOUS
OPTICIEN OPTOMETRISTE
OPTIQUE AMBULATOIRE
OPTIQUE CASABLANCA

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophtalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel. 05 22 85 25 12

LUNETTES POUR TOUS
OPTICIEN OPTOMETRISTE
OPTIQUE AMBULATOIRE
OPTIQUE CASABLANCA
Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophtalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel. 05 22 85 25 12

117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tel.: 05 22 85 25 12

Lunettes Pour Tous

Client n° : 383

Nom Prenom : BEN NASIB HAJAR

Facture client N° : 0

Médecin : MERYEM ALAMI KAMOURI

Correction	Sph	Cyl	Axe	Add
O.D	0.00	-0.50	150	
O.G	+0.25	-0.25	180	

Liste des ventes

Catégorie	Désignation	Unité	Prix unitaire	Montant TTC
Monture	Optique	1	1 200,00	1 200,00
Verre	Organique AR	1	1 500,00	1 500,00

NB : Tous les montants sont exprimés en Dirhams

Total HT : 2250.00

TVA (20%) 450.00

Total TTC : 2 700.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

DEUX MILLE SEPT CENTS DIRHAMS TTC



INPE:095020806

